



Règlement Dak'Art OFF



Extrait du règlement Général de la **Biennale de l'Art Africain Contemporain** :

" Article 6 : « Des artistes, individuellement ou en association, des responsables de galeries peuvent organiser des manifestations d'environnement en partenariat avec le Secrétariat Général de la Biennale. Ces manifestations d'environnement, organisées dans le cadre de DAK'ART par des tiers (artistes, galeristes, managers, musées et autres institutions) sont entièrement à la charge de leur(s) promoteur(s). En fonction de l'intérêt de leur contenu, elles peuvent figurer dans le programme général de la biennale édité par le Secrétariat Général de la Biennale ».

La Commission des manifestations OFF est chargée de réaliser une « visibilité » du OFF à travers les activités suivantes :

- Enregistrement des propositions.
- Identification des promoteurs et des Artistes.
- Localisation et signalisation des manifestations.
- Intégration dans un Plan/Programme qui sera mis à la disposition du public.
- Collecte d'informations sur les fréquentations et les ventes réalisées, informations à fournir par les responsables de manifestation OFF.

La recherche des lieux et l'organisation des expositions sont à la charge de l'exposant.

La commission ne pourra pas répondre à des besoins autres que ceux identifiés ci-dessus.

Elle ne pourra pas prendre en compte non plus des manifestations qui ne rentrent pas dans un cadre d'exposition d'art contemporain.

Afin de permettre la mise en œuvre du programme du OFF, il est très important que les manifestations et les lieux où elles vont se dérouler nous soient communiqués à temps.

Toute information incomplète, toute demande d'inscription déposée au-delà de la date limite indiquée ci-dessous, tout changement apporté à la dernière minute dans la programmation peuvent entraîner des effets non souhaités sur la visibilité globale du programme OFF.

Les artistes plasticiens, les galeristes, les promoteurs et managers culturels souhaitant participer au Dak'Art OFF doivent remplir et retourner la fiche d'inscription téléchargeable sur le site www.biennaledakar.org.

- Les fiches dûment complétées doivent être retournées **AVANT LE 21 MARS 2010** par email à :

dakartoff@biennaledakar.org

- **CONTACTS :**

- Commission des manifestations OFF :
Responsables : Khalifa Dieng / Mauro Petroni :
tél : +221 70 703 97 77
- Secrétariat Général de la Biennale : +221 33 823 09 18

